

- Contraintes liées aux facteurs de production

- faiblesse de la productivité de la main d'oeuvre sénégalaise pour plusieurs raisons :

- + l'absentéisme, conséquence des nombreuses cérémonies familiales et des journées chômées et payées ;
- + le manque de discipline et de motivation ;
- + l'absence d'une bonne gestion des ressources humaines;
- + mouvement syndical ne s'inscrivant pas souvent dans une dynamique globale et positive de recherche de solutions pour sortir l'entreprise sénégalaise de ses difficultés.

- Au niveau des matières premières locales, difficultés d'organisation des circuits d'approvisionnement, de conservation et insuffisance de la qualité et de la quantité des produits.

- Au niveau des matières premières importées, la fiscalité de porte, les coûts de transport et la lenteur des procédures douanières rendent les prix de revient peu compétitifs par rapport à ceux des concurrents. L'eau, l'énergie, les télécommunications et le transport maritime (Port de Dakar) restent encore sous l'emprise des sociétés d'Etat, confrontées elles aussi à des problèmes de gestion dont les répercussions au niveau des entreprises restent pénalisantes.

- Eau : sa qualité (taux de sels minéraux élevés), sa disponibilité (baisses de pression fréquentes) et sa cherté constituent une entrave sérieuse.

- Energie : le coût du fuel, la qualité du service de l'électricité (chutes de tension, délestages) et son coût sont de nature à obérer la compétitivité des entreprises. -

- Télécommunications : coût élevé des télécommunications malgré un service de qualité.

- Transports : l'enclavement de certaines régions à potentialités réelles (Tambacounda...) n'est pas de nature à encourager les investissements et à faciliter la fluidité des circuits d'approvisionnement. Les coûts d'utilisation du port de Dakar, amplifiés par ceux des services connexes (manutention, consignation, transit, etc...) renchérissent les coûts de revient. Le coût et la disponibilité du fret aérien ne sont pas de nature à encourager les exportations. En matière de transport terrestre, les liaisons avec les pays limitrophes ne sont pas faciles en raison du mauvais état des routes.

Contraintes liées à la technologie

Elle sont relatives à :

- l'absence d'une filière locale de maintenance et d'ingénierie industrielle apte à faire de la conception de qualité.

- les difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange sur le marché extérieur combinées à la lenteur et aux coûts des formalités d'enlèvement au Port et à l'aéroport et le manque de formation du personnel technique sont autant d'handicaps qui bloquent le développement industriel.

- l'inexistence de mécanismes de transfert de technologie, le manque de programme approprié de soutien actif à l'innovation technologique, la faiblesse des relations entre les structures de formation, de recherche et l'industrie, sont également des handicaps sérieux au développement de l'industrie sénégalaise.

- la vétusté des appareils de production.

Contraintes liées à l'environnement financier

- le système financier, suite aux efforts de restructuration entrepris par l'Etat est devenu sain et largement excédentaire. Cependant l'accès au crédit est toujours difficile notamment pour les PME. Les banques commerciales ont une préférence pour les crédits à court terme sur les crédits à long terme concernant les activités productives. Les taux d'intérêts au Sénégal sont très élevés, ce qui oblige les entreprises à travailler le plus souvent en trésorerie réelle.

Contraintes endogènes

. Absence de véritables capitaines d'industrie

. Capacités managériales limitées des chefs d'entreprises

. Mauvaises gestion, prédominance des frais de personnel sur les dépenses de l'entreprise (35 % dans certains cas).

2.3.2. LES MINES

2.3.2.0. L'EVOLUTION DU SECTEUR

L'exploitation minière au Sénégal date de très longtemps. Déjà, au début du siècle, l'orpaillage s'était signalé comme l'une des principales activités des populations de la falémé. Aussi, diverses recherches minières, dont certaines remontent à la période coloniale, ont-elles permis de mettre en évidence quelques richesses relativement variées que recèle le sol ou le sous-sol national :

- substances utiles et matériaux de construction (sable titanifère, calcaire, basalte et marbre) ;
- pétrole, huile et gaz ;
- tourbes et lignite ;
- or et fer ;
- phosphates.

Les années 1970 ont vu la réalisation d'un vaste programme de recherche minière basé sur la connaissance ancienne d'indices. Sont issus de ce programme:

- les mines de fer du Sénégal Oriental (MIFERSO) ;
- les mines d'or de Sabadola en 1982 ;
- la société PETROSEN assurant la promotion de la recherche sur une grande partie du bassin sédimentaire, pour être l'instrument d'application de la politique pétrolière du Gouvernement ;
- les phosphates de Matam dont l'exploitation devait permettre à l'agriculture sénégalaise d'améliorer ses rendements;
- la Compagnie Tourbière du Sénégal (CTS) créée en 1982 pour contribuer à réduire, voire éradiquer la pression des exploitants forestiers sur les ressources ligneuses.

Avant 1984, une part infime de la production nationale en phosphate, environ 5% subissait une transformation au niveau de la société industrielle du Sénégal (SIES), le gros de la production était alors exporté dans différents pays à l'état brut ou tout au moins sans transformation importante.

En effet, ce n'est qu'en 1984 avec la création des industries chimiques du Sénégal (ICS), pour un volume d'investissement de l'ordre de 75 milliards de nos francs, que commence une valorisation industrielle à grande échelle du phosphate qui domine le secteur et représentait l'une des principales ressources d'exportation du pays.

2.3.2.1. LES ATOUTS

En dépit des contraintes, le sous-secteur minier recèle d'importantes potentialités telles que :

- la valorisation des matériaux locaux pour la construction et les sous-produits de l'industrie existante ;
- la diversification des ressources minières d'exploitation (attapulgite, or, etc...)
- la transformation d'une part importante de la production nationale de phosphate sous forme d'acide phosphorique (AP 54) par les ICS, ce qui constitue un début d'intégration ICS-CSPT pour la filière.
- des ressources minières qui s'estiment à :
 - * 14,2 t d'or des mines de sabodala ;
 - * 52 millions de m³ de tourbe dans les Niayes ;
 - * 700 millions de tonnes de fer au Sénégal Oriental ;
 - * Environ 150 millions de tonnes de Pétrole au Dôme Flore et d'importants gisements de phosphate récemment découverts dans le département de Matam.
 - * 1,415 million de tonnes de marbre

2.3.2.2. LES CONTRAINTES

Le développement du secteur minier est freiné par un ensemble d'obstacles assez complexes qui annihilent la plupart des efforts consentis pour permettre au secteur de jouer le rôle qui doit être le sien dans le développement économique du pays. Ces contraintes sont les suivantes :

- l'absence d'une politique géologique et minière en raison de la non adoption du plan de développement géologique et minier;
- le coût élevé des investissements nécessaires pour l'exploitation de nouveaux gisements identifiés ;
- l'insuffisance des crédits alloués à la recherche ;
- la forte dépendance vis-à-vis des financements et débouchés extérieurs;
- le coût élevé de l'électricité ;
- l'insuffisance des infrastructures d'appui à la production (portuaires et ferroviaires), cette dernière constitue un facteur bloquant pour la mise en valeur du fer du Sénégal oriental ;
- la présence de cadmium dans les phosphates de chaux, qui constitue un handicap sérieux pour la pénétration de certains marchés notamment européens;
- l'inadaptation des cartes géologiques et minières à la situation de recherche et d'exploitation actuelles (échelles à redimensionner).

2.3.3. ENERGIE

Le Sénégal fait face à deux problèmes majeurs :

- la consommation élevée de charbon de bois (60% du bilan énergie nationale);
- la dépendance vis-à-vis des importations de pétrole;
- l'usage domestique (cuisson alimentaire et certaines activités artisanales), entraîne la destruction de près de 30 000 ha de forêts naturelles chaque année. Par ailleurs est le mode d'éclairage le plus utilisé : 59% des ménages.

En 1994, les combustibles pétroliers s'élevant à 1.085.126 tonnes (avec une croissance de 34% en neuf ans). Ce qui correspond à une facture pétrolière de 78,9 milliards de francs CFA équivalant à 10,38% des recettes d'exportation. La production nationale ne dépasse guère 18 000 tonnes ep en 1994.

La levée de ces contraintes et le caractère stratégique du secteur impliquent l'implication de l'Etat dans la préservation de l'environnement, l'organisation institutionnelle et réglementaire de la production et de la distribution de l'énergie conventionnelle afin de pallier les effets pervers de notre dotation factorielle.

En tant que facteur de production, poste important des dépenses des ménages (électricité, carburant, eau) et principal pourvoyeur de recettes non fiscales, l'énergie se situe à un point central du système de production.

2.3.2.0. L'EVOLUTION DU SECTEUR

Au cours du VI^e Plan, le second choc pétrolier de 1979 est venu perturber les actions entreprises qui étaient axées entre autres sur l'inventaire de la mise en valeur de ressources énergétiques nationales, l'utilisation plus rationnelle de l'énergie disponible et enfin la diversification des sources d'approvisionnement. C'est pourquoi un nouveau programme est mis en place pour corriger les distorsions de la filière. Il s'agit du Programme de Redéploiement Energétique du Sénégal (RENES) mis en place au début des années 1980.

Son objectif était de sortir le pays de la dépendance extérieure en réduisant la consommation d'énergie d'origine pétrolière afin d'atténuer le déficit de la balance des paiements et de rationaliser la consommation d'énergie aussi bien des ménages, de l'industrie et des transports tout en préservant l'environnement.

Cependant, il n'a pas connu le redéploiement envisagé : le pétrole et les combustibles ligneux qui ne devraient plus représenter que 55% de l'énergie nationale en 1990, restent actuellement prépondérants avec plus de 98% de l'approvisionnement en énergie.

2.3.2.1. ATOUTS

- Disponibilité d'un important potentiel hydroélectrique
- Existence de ressources locales de substitution aux produits pétroliers importés (tourbes, pétrole du dome, flore, lignite, gaz naturel) ;
- Adoption du code forestier qui responsabilise davantage les populations à mieux gérer les ressources de leur terroir ;
- Forte pénétration de la butanisation au niveau des ménages urbains ;
- Percée de l'énergie solaire dans les moeurs sénégalaises, surtout en milieu rural, même si le coût reste encore élevé.

2.3.2.2. CONTRAINTES

Sous-secteur pétrolier

La production nationale d'hydrocarbure est assurée par PETROSEN et représente moins de 1 000 tonnes de pétrole brut en 1994 vendu à la SAR et 20 millions de m³ de gaz qui alimentent les turbines à gaz de la SENELEC. Dans le secteur de l'exploration pétrolière, le financement provient essentiellement du secteur privé. Toutefois, la principale contrainte de PETROSEN est le financement de ses activités dans le domaine de l'exploration en particulier avec les difficultés de mobilisation des fonds publics prévus à cet effet.

L'approvisionnement en hydrocarbures repose exclusivement sur les importations de la SAR (Société Africaine de Raffinage) qui s'élèvent environ à 900 000 tonnes par an, représentent un coût en devises de l'ordre de 35,7 milliards de FCFA en 1993 et 70,7 milliards en 1994, soit 16% des recettes d'exportation. La SAR est confrontée à deux problèmes majeurs : d'une part, la vétusté des installations qui tardent à être renouvelées, ce, malgré le supplément de 2,3 \$/bl qui lui est octroyé depuis juillet 91 au titre de la rémunération de ses activités.

La distribution des produits pétroliers est réalisée par quatre grandes sociétés (ELF, TOTAL, MOBIL, et SHELL) qui se partagent le marché sans grande concurrence tandis que le transport des produits pétroliers est assuré depuis 1972 par un cartel de transporteurs affectés de façon réglementaire aux différentes sociétés.

A partir de 1987, il a été décidé une libéralisation progressive du secteur transport afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité de la distribution. Mais elle se heurte à de fortes résistances de la part du syndicat des transporteurs et n'a pas encore véritablement été mise en application.

Le poids de la fiscalité sur le prix des produits pétroliers, notamment sur les hydrocarbures utilisées par les industriels et le gasoil, obère lourdement le coût des facteurs de production compromettant ainsi la compétitivité de l'économie et la relance de la croissance.

Sous-secteur électricité

Le taux d'électrification au niveau national est de 25 % ; il est de 50 % en zone urbaine et seulement de 5 % en milieu rural.

2.4.0. L'EVOLUTION DU SECTEUR

Entre 1980 et 1990, la capacité de l'offre touristique a augmentée de 50,2%, le nombre de chambres de 61,2% et la capacité-lits de 62%. Cette option est due à l'option de décentralisation et de diversification de l'activité touristique au niveau de la Petite Côte et de la Basse Casamance.

En ce qui concerne la demande touristique, la destination Sénégal, sur les 10 principales régions touristiques en Afrique, les statistiques de l'OMT placent le Sénégal à la 9ème place (avant l'île Maurice) au cours de la période 1980 - 1990.

Après une progression constante jusqu'en 1984, on note à partir de 1985 une tendance à la baisse.

C'est au niveau des croisiéristes que l'évolution a été critique,. En effet, les arrivées sont passées de 32.079 en 1972 à 7.057 en 1990. En 1990, le nombre de croisiéristes a connu une chute de 41,1% par rapport en 1989, et de 29,7% en 1991 - 1992. En 1993, avec 2.641 croisiéristes, une chute de 22,3% par rapport à 1992 a été enregistrée.

L'évolution des principaux marchés émetteurs de 1970 à 1990 indique que:

- la France après une évolution régulière a connu une baisse en 1976 et qui persiste depuis 1990 ;
- l'Allemagne a enregistré une baisse en 1980, 1986, 1990 et 1992 ;
- l'Afrique a connu une baisse en 1980, 1990 et 1992 ;

quant à l'Italie, en dehors d'une baisse en 1975 et 1979, le marché enregistre une progression.

En ce qui concerne le marché américain, il semble le moins maîtrisé du fait de chutes très importantes : - 21% en 1985/1986 et - 47% en 1990/1989 pour le Canada.

S'agissant de l'impact économique et financier, l'activité touristique a généré 38,93 milliards de francs CFA de recettes brutes dans la période 1974 - 1990. Ces recettes ont cependant connu une baisse en 1979 (- 6,1%) en 1990 et - 4,8% en 1991.

De 1991 en 1992, elles ont connu une hausse légère en passant de 37,9 à 39,2 milliards de franc CFA.

prolonger la durée de séjour des touristes et encore moins à les fidéliser (taux de retour).

Faiblesse de la promotion

La promotion sur les marchés extérieurs est assurée par le fonds de promotion touristique. Mais compte tenu des moyens financiers très réduits dudit fonds, le Ministère du Tourisme ne peut réaliser une promotion dynamique tant au niveau national qu'international.

Cette situation a conduit entre autres, à la fermeture de quelques bureaux de promotion à l'étranger.

Financement du secteur

Les schémas de financement (bien que les capitaux soient difficiles à rassembler) sont le plus souvent désarticulés : fonds propres insuffisants, fonds d'emprunts acquis à des conditions de durée et de taux non conformes à la réalité de l'industrie hôtelière.

Cherté des facteurs de production

Le coût des facteurs de production (eau, électricité, téléphone, main d'oeuvre, etc...) dépasse 15 % du chiffre d'affaires, alors que la moyenne observée pour l'Afrique selon le rapport "Worldwide Hotel Industry" atteint 5,1 % et pénalise la rentabilité des établissements hôteliers.

Fiscalité

L'industrie hôtelière utilise des produits d'importation sur lesquels sont appliqués des taxes douanières et des taxes à la consommation qui se révèlent importantes et présentent lourdement sur les coûts d'exploitation des hôteliers.

Transport aérien

L'activité touristique impliquant un transfert du pays de résidence du consommateur vers le lieu de consommation touristique, le transport, notamment le transport aérien constitue un maillon important de cette activité et d'amélioration de la compétitivité.

La solution au problème du transport aérien est d'autant plus difficile qu'il intègre des intérêts et objectifs différents selon les partenaires impliqués (Ministères du Tourisme et des Transports aériens, de l'Economie, des Finances et du Plan, les transporteurs aériens, les professionnels du tourisme, etc.).

Les éléments pénalisants sont :

- le coût du transport aérien ;
- la complexité de la mise en place d'une chartérisation plus importante;
- le coût aéroportuaire (redevances d'atterrissage, carburant, assistant au sol) ;
- le mauvais usage des infrastructures aéroportuaires ;
- les conditions d'accueil et de transit à l'aéroport ;
- l'inadéquation des dessertes intérieures à un trafic touristique.

Formation

La mauvaise qualité des prestations hôtelières est due à un manque de qualification du personnel hôtelier. Cet aspect négatif du produit est d'autant plus urgent à éliminer qu'il concerne notamment les guides touristiques et le personnel d'exploitation des structures hôtelières.

Vétusté des établissements

L'état de vétusté de certains établissements touristiques entraîne à la fois un déclassement de l'hôtel et une baisse de la qualité des prestations de services.

2.5. ARTISANAT

L'artisanat qui est considéré comme un producteur de biens et services à faible prix, s'est toujours présenté comme un secteur multifonctionnel dont l'importance se résume à son double rôle de régulateur de la conjoncture et de valorisation du patrimoine culturel national.

Il couvre plus d'une centaine de corps de métiers définis dans l'arrêté n° 5550 du 10.5.1988.

D'après le recensement national des artisans de 1990, il a été décompté sur l'ensemble du territoire national 77.927 entreprises artisanales réellement installées et qui emploient 158.270 personnes.

Ces entreprises sont regroupées dans 3 grandes catégories corps de métiers que sont :

- l'artisanat de production pour 52.925 entreprises, soit 68% ;
- l'artisanat de service, pour 14.826 entreprises, soit 19% ;
- l'artisanat d'art pour 10.176 entreprises, représentant 13%.

De part, sa capacité d'adaptation et de création d'emplois, il reste un secteur porteur surtout dans cette période post dévaluation.

Les atouts et contraintes du secteur sont :

2.5.1. ATOUTS

L'artisanat se trouve être le secteur qui s'adapte le mieux à la crise actuelle, par sa capacité à diversifier son offre en biens et services, sa faible immobilisation en capital technique et son taux d'absorption en main d'oeuvre élevé.

Ainsi face au changement de parité du franc CFA et à la dégradation du pouvoir d'achat des consommateurs, l'artisanat est le seul secteur capable de satisfaire la demande de certains produits à des prix très compétitifs.

Par ailleurs, il joue un rôle de premier plan dans la formation des jeunes victimes du rejet et/ou de la déperdition scolaire. Son système de formation et d'apprentissage permet encore à un grand nombre de jeunes de s'insérer dans la vie économique.

Sur le plan culturel, c'est le secteur qui favorise le mieux le rayonnement de notre pays au niveau international en ce qu'il favorise l'éclosion et l'expression de la créativité nationale.

En outre certains corps de métiers offrent de sérieuses potentialités de développement suite à la dévaluation. Il s'agit de :

- la cordonnerie, maroquinerie ;
- la confection ;
- la menuiserie ébénisterie ;

- la mécanique tôlerie ;
- la sculpture.

En dépit de ces atouts, le développement des activités artisanales risque d'être bloqué par un certain nombre de contraintes qu'il conviendrait de lever.

2.5.2. CONTRAINTES

Elles sont essentiellement liées aux aspects suivants :

Manque de financement

Les banques de la place octroient difficilement de crédit au secteur de l'artisanat pour différentes raisons :

- exigüité des structures
- inorganisation de l'entreprise artisanale (méconnaissance des instruments de gestion, absence de comptabilité..)
- absence de garantie

Lourdeur de la fiscalité

L'artisanat ne bénéficie d'aucun régime fiscal de faveur. Même le code des investissements ne prévoit rien à l'endroit du secteur de l'artisanat. Depuis la dévaluation du FCFA, les matières premières et les équipements importés sont devenus particulièrement chers (c'est le cas du bois d'oeuvre, de l'or, de l'argent, des colorants...)

Les produits artisanaux sont classés en général dans la classe 3 de la nomenclature douanière " autres intrants importés " où ils acquittent un taux cumulé de 57,5 %.

La formation des apprentis

Elle est longue et insuffisante pour de multiples raisons :

- formation liée aux commandes,
- absence de certification
- absence de pédagogie des patrons formateurs
- insuffisance des équipements